



Depuis de nombreuses années, le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie s'occupe de la gestion des prairies humides, natures d'une grande richesse. Elles sont aujourd'hui fauchées avec des dates tardives, sans aucun intrant par une entreprise spécialisée. Afin de favoriser le L'iparis de Loesel, le CEN Savoie effectue deux fauches en fonction des secteurs. La matière extraite est ensuite mise à disposition d'un exploitant local.

La gestion agricole du site

Cette jolie fougère attire le regard par son vert mat qui semble absorber la lumière. Elle étend ses tiges souterraines dans des sols meubles car tourbeux et gorgés d'eau. Elle peut être abondante localement, mais il ne faut pas s'y fier ! Elle demeure fortement menacée, comme les marais dans lesquels elle croît.

La fougère des marais

Discrete, fragile et rare, cette grande libellule aux yeux verts et au corps noir taché de jaune est extrêmement sensible à la pollution de l'eau et ne se reproduit que dans des sources et petits ruisseaux aux eaux de qualité excellente. Les sources tufuses constituent un milieu de prédilection pour le développement des larves, lequel peut durer jusqu'à 5 ans.

Le cordulégastre bidenté

Rare en plaine et menacé par le réchauffement, il se reproduit dans des marais ou ornieres de petite taille et sans poissons. Il vit à 90 % dans des habitats terrestres ou une nourriture et des gîtes abondants au sol sont alors vitaux pour lui, exigeant une gestion très extensive des prairies.



Le Triton Alpestre

La tourbière des Etelles abrite l'une des rares stations de ce joyau de la flore française, aussi discret que rare. Cette petite orchidée protégée supporte très mal la compétition et a donc choisi un milieu très peu utilisé par les autres végétaux : elle pousse sur de petits tapis de mousses gorgés d'eau calcaire et très pauvre en nutriments.

Le liparis de loesel

Même la faune semi-aquatique (libellules et amphibiens), voire terrestre (grands mammifères ou oiseaux), a besoin d'eau. Les marais sont un élément vital de nos écosystèmes : il faut donc mettre celles qui subsistent à l'abri des diverses menaces (remblaiement, déjections, pompage, empoissonnement, assèchement...), parfois les surcreuser en partie ou en créer d'autres.

L'importance des marais

Même de petite taille et non inondée, la roselière héberge toute une petite faune spécifique : rousserolles, coccinelle ou encore noctuelle, dont la chenille passe l'hiver dans la tige creuse des roseaux. Broyage ou brûlis sont donc néfastes, en détruisant toute cette faune mais aussi en favorisant l'embroussaillage.

La roselière

Fiche d'identité



Survol à - de 300m



En bref

Arrêté de Protection de Biotope du marais des Etelles
Date : création le 18/01/1993
Code national : FR3800403
 L'intégralité de l'arrêté est téléchargeable sur le site : www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr

Pourquoi un APPB ?

Certaines zones naturelles sont si précieuses qu'elles méritent une protection spéciale. C'est là qu'intervient l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB ou APB), introduit en vertu de la loi sur la protection de la nature et mis en place depuis les années 80.

Imaginez-le comme un bouclier pour la nature. L'APPB défend des écosystèmes fragiles et rares, ressources essentielles de services pour nous, comme la purification de l'eau, la régulation du climat et l'habitat pour les espèces.

Quand un APPB est en place, il encadre nos activités pour minimiser les impacts et les menaces sur ces trésors naturels. Ensemble, préservons ces sites incroyables et leur biodiversité qui les rend si spéciaux, pour continuer à profiter de leurs bienfaits.

Contacts

Réglementation
 D.D.T de la Savoie
 Service Environnement, eau, forêt
 L'Adret - 1 rue des Cévennes - BP 1106
 73011 CHAMBERY Cedex
 Tel : 04 79 71 72 93
 ddt-seef@savoie.gouv.fr
www.savoie.gouv.fr



Gestionnaire du site
 Conservatoire d'espaces naturels de Savoie
 Bâtiment Le Prieuré - 165, route de Chambéry
 73 370 LE BOURGET-DU-LAC
 Tél : 04 79 25 20 32
 info@cen-savoie.org
www.cen-savoie.org



Financé par



Le marais des Ételles



Ministère de l'environnement
Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
 Création le 18/01/1993

Illustrations : Chloé Felices / Mise en page : Geoffroy Diamard / Photos: CEN Savoie / Manuel Bourain, Philippe Freyvalier, Virginie Bourgain, S. Wlozoz, Profjet et texte: CEN Savoie

À retenir

Le marais des Ételles occupe le fond d'une cuvette sur le versant nord-ouest du Pic de l'Huile. Il draine un bassin versant d'environ 50 ha et son exutoire donne naissance au ruisseau du Rebet, un affluent du Gelon. Situé à 700 m d'altitude, il s'inscrit dans un paysage peu anthropisé composé de prairies, boisements mixtes et plantations d'épicéas. Aucune activité ne s'exerce sur cette zone humide au sein de laquelle se distinguent trois faciès de végétation: un taillis d'aulne ainsi que des buissons de bourdaine et de saule, une roselière et enfin un habitat naturel d'intérêt européen : le bas-marais à choïn noir, joncs et laïches. La flore y est remarquable avec la plus belle population de liparis de Loesel de Savoie, et la présence d'autres orchidées comme l'épipactis des marais et la listère ovale, de la fougère des marais, du nénuphar blanc...

Petite chronique

Ce marais est le résultat du comblement d'un ancien plan d'eau. Après avoir été exploité pour la ressource en litière que constituait la blache, il semble que toute pratique agricole cesse entre les années 1960 et 1980. L'état de boisement du marais observé dans les années 1990 est la conséquence de cet abandon. Malgré cette évolution, le site reste marqué par un fort intérêt floristique : ce dernier sera le moteur principal de son classement en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) et de sa gestion par le CEN Savoie.



APPB du Marais des Etelles

Contour de APPB

Milieux

- Zones humides
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Zones agricoles

Étangs & cours d'eau

- Cours d'eau
- Lacs / Plans d'eau

Voies de communication & bâti

- Parkings
- Bâtiments
- Sentiers
- Routes

- 1 Prairies humides avec gestion conservatoire
- 2 Boisement mixte
- 3 Roselières et bas marais à choïn noir, jonc et laïches

